



Secrétariat d'arrondissement
543, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 4R2

Outremont
Montréal

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2014, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-274 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » dont l'objet est de permettre le stationnement angulaire à 45 degrés sur le côté nord de l'avenue Atlantic ainsi que le stationnement sur le côté sud de la partie de la rue Beaubien comprise entre l'avenue Durocher et la première ruelle à l'est.

AO-275 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » dont l'objet est d'implanter deux zones d'arrêt interdit sur l'avenue Outremont.

AO-276 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » dont l'objet est de de modifier les annexes A et B suite au remplacement des arrêts obligatoires localisés au carrefour des avenues Davaar et du Manoir par des feux de circulation munis de feux piétonniers.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 10 décembre 2014.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement